

25th Jany.

when taken by the Steamers from alongside, as when taken from the Wharves, and no family can leave a Wharf under at least 5s. for cartage, besides liquors, &c. ; but the Captains of Vessels should be obliged to retain the luggage and families on board, at least 48 hours, if so requested by the Emigrant. Last Summer many Captains landed their Passengers in a sickly state, although ordered not to do so by the Health Officer ; and in one or two instances when the Yellow (or Quarantine) Flag was hoisted.—As soon as the Harbour Master or Health Officer ascertains that there is sickness on board, the Captains ought to be obliged to hoist the above distinguishing Flag ; and prevent his Passengers landing until he receives further orders ; many of the Irish landed last season afflicted with the Small Pox, and other contagious diseases. If the Vessels are obliged to come to a Wharf, it will be impossible to prevent those diseases from being spread throughout the Province.

Are not the Masters of Vessels obliged to land their Passengers at Quebec, and would it not be a great advantage to the Emigrant if the Vessels would come to a Wharf, and consequently give the Emigrants the option of stopping in Quebec, or going to any other part of the Province?—The Captains are obliged to land the Passengers ; but in place of coming to the Wharf, if they were obliged to allow them forty eight hours after Vessels come to anchor opposite the Town, (and not on the Ballast Ground,) it would be decidedly in favour of the Emigrants, and further powers ought to be given to the Health Officer than he had last year.

What was the usual charge to Emigrants for passage in the Steam-boats last season from Quebec to the different places where passengers land up the River?—To Three Rivers 5s. to Sorel or Montreal 7s. 6d., for persons over twelve years of age ; half price for persons from 3 to 12 years of age ; under 3, free. No charges made for luggage in any case for steerage Passengers. Indigent Emigrants for warded out by the Emigrant Society at half of the above rates.

In your opinion would it be advisable to employ an Agent to give information to Emigrants and to forward the most destitute to different parts of the Province where they might find employment?—The Upper Canada Land Company have an Agent in Quebec during the summer season, who gives every information to settlers bound for the Upper Province, and more particularly to those who intend settling on the Company's land. Mr. Buchanan, the Agent in Quebec, has taken great interest for those who intend settling in the Townships of Leeds or Inverness, for the last two or three years. The most destitute were forwarded by the Emigrant Committee as above. The number of destitute exceeded this year that of any former one.

The Reverend Mr. *McMahon*, called in ; and examined :

Are you a Member of the Society established at Quebec the past season for the relief of indigent Emigrants in distress?—Yes.

What

pour se procurer les provisions nécessaires, et les renseignements dont ils ont besoin. On ne voit jamais autant de misère parmi les Emigrés, lorsqu'ils s'embarquent immédiatement dans les Bateaux à Vapeur, que lorsqu'ils ont été débarqués sur les Quais ; car aucune famille ne peut sortir d'un quai, sans payer au moins 5s. pour transporter son butin, sans compter la boisson, etc. ; mais on devrait obliger les Capitaines des Vaisseaux à garder les effets des Passagers, ainsi que leurs familles, lorsqu'ils en sont requis par les Emigrés, au moins 48 heures. L'Été dernier, un grand nombre de Capitaines ont débarqué leurs Passagers dans un état de maladie, malgré la défense de l'Officier de Santé ; et cela a eu lieu dans une ou deux occasions après que le Pavillon jaune ou de Quarantaine avait été hissé. Aussitôt qu'il est constaté par le Maître du Havre, ou par l'Officier de Santé, qu'il y a de la maladie à bord d'un Vaisseau, le Capitaine devrait être obligé de hisser le Pavillon distinctif, et d'empêcher ses Passagers de débarquer jusqu'à ce qu'il reçoive de nouveaux ordres. Un grand nombre d'Irlandais ont été débarqués pendant l'été dernier, quoique atteints de la petite vérole, et d'autres maladies contagieuses. Si l'on oblige les Vaisseaux à venir aux Quais, il sera impossible d'empêcher ces maladies de se répandre dans toute la Province.

Les Maîtres des Vaisseaux ne sont-ils pas obligés de débarquer leurs Passagers à Québec, et ne serait-ce pas un grand avantage pour les Emigrés, que de faire aborder les Vaisseaux aux Quais, et de leur donner ainsi le choix de demeurer à Québec, ou de se transporter dans aucune autre partie de la Province?—Les Capitaines sont obligés de débarquer les Passagers ; mais s'ils étaient tenus de permettre aux Emigrés de rester quarante-huit heures, après que les Vaisseaux ont jeté l'ancre vis-à-vis de la Ville, (et non au lieu de délestage,) cela serait assurément avantageux pour les Emigrés, et l'on devrait donner à l'Officier de Santé, des pouvoirs plus étendus que l'année dernière.

Combien a-t-on demandé aux Emigrés, pendant la dernière saison, pour les transporter dans les Barques à Vapeur, de Québec aux différens endroits de débarquement dans le fleuve?—On a demandé 5s. pour aller aux Trois-Rivières, et 7s. 6d. pour aller à Sorel ou à Montréal, pour les personnes âgées de plus de douze ans ; moitié prix pour les personnes âgées de trois ans jusqu'à douze ; et rien du tout pour les enfans au-dessous de cet âge. On n'a rien fait payer pour le butin et les effets des Passagers de l'avant. Les Emigrés indigens ont été envoyés par la Société des Emigrés, pour moitié prix.

Serait-il à propos, selon vous, d'employer un Agent pour donner des renseignements aux Emigrés, et envoyer les plus pauvres d'entre eux dans les différentes parties de la Province, où ils pourraient trouver de l'emploi?—La Compagnie des Terres du Haut-Canada emploie un Agent à Québec, pendant l'Été, pour donner des renseignements aux Emigrés qui se rendent dans le Haut-Canada, et plus particulièrement à ceux d'entre eux qui se proposent de s'établir sur les terres de la Compagnie. M. Buchanan, l'Agent à Québec, a pris le plus vif intérêt aux Emigrés, dont le dessein était de s'établir dans le Township de Leeds et d'Inverness, pendant les deux ou trois années dernières. Les plus pauvres ont été envoyés, ainsi que je l'ai déjà dit, aux frais du Comité des Emigrés. Le nombre des pauvres Emigrés a excédé, cette année, celui d'aucune des années précédentes.

Le Révérend Messire *McMahon*, appelé et interrogé :

Etes-vous l'un des Membres de la Société établie à Québec pendant l'Été dernier, pour soulager les Emigrés indigens et dans le malheur?—Oui.

P

Quel

25 Janyr.